



## UN USAGE PRÉPONDÉRANT DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

La voiture reste le moyen de transport privilégié des Réunionnais pour les déplacements domicile-travail : 77 % utilisent leur voiture en 2008, soit cinq points de plus qu'en 1999. L'usage des transports en commun progresse moins vite, avec des impacts pour l'environnement et le confort des usagers.

Les Réunionnais utilisent beaucoup la voiture individuelle. En 2008, le trafic automobile journalier s'élève à 47 700 véhicules par jour en moyenne sur le réseau national, soit + 1,7 % en un an. Le nombre de voitures immatriculées progresse également : 328 800 véhicules sont en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2009, soit + 0,3 % en un an.

Cette situation est préoccupante sur une île où les déplacements de personnes sont contraints par le relief. Celui-ci concentre en effet les déplacements sur le littoral et limite le nombre d'infrastructures routières. Par ailleurs, la prépondérance du véhicule individuel contribue à la dépendance énergétique du territoire. Elle a un impact direct sur la qualité de l'air et favorise l'étalement urbain.

L'usage de la voiture individuelle reste prépondérant pour les déplacements domicile-travail. Alors que cet usage diminue en France métropolitaine, il augmente de cinq points en neuf ans à La Réunion. La part modale de la voiture est de 77 % en 2008 contre 70 % en métropole. La part modale des transports en commun est en légère baisse à La Réunion, alors

qu'elle augmente de presque trois points en neuf ans en France métropolitaine.

La fréquentation globale des transports en commun augmente cependant de l'ordre de 10 % sur la période 2006-2008. Plus de 35 millions de voyageurs ont ainsi été transportés en 2008 sur l'ensemble des réseaux de bus réunionnais.

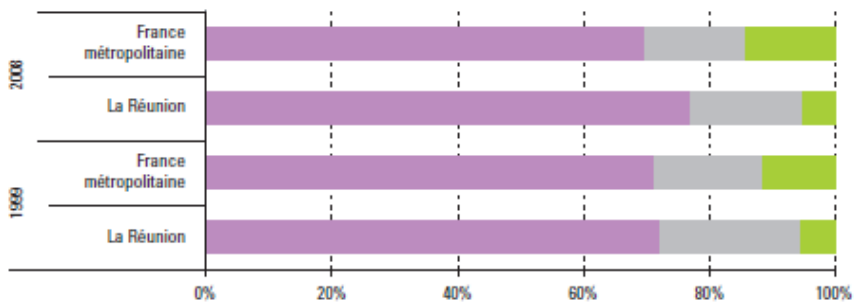
Une orientation vers le transport durable devrait permettre de développer de nouvelles infrastructures et équipements adaptés aux transports collectifs et aux déplacements doux (marche à pied, vélo, autopartage...).

Audrey LESIMPLE - Deal

### Définition

Parts modales pour les déplacements domicile / travail : elles concernent les déplacements domicile-travail de la population des individus de plus de 15 ans ; pour chaque mode de transport, part de l'utilisation à titre principal de la voiture, des transports en commun, des deux roues ou de la marche à pied.

Répartition des modes de transport pour les déplacements domicile-travail



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2008.

■ Voiture ■ Autres transports ■ Transport en commun